

SÉANCE DU 25 AVRIL 2019

Convocations adressées le dix-huit avril deux mil dix-neuf à chacun des membres du conseil municipal. L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent LEFEVRE, Maire.

Présents : Laurent LEFEVRE, Christine DE FARCY DE PONTFARCY, Hugues GENDRY, Marie-Françoise BOURGEAIS, Franck GAUTEUR, Adjointes ; Céline CHEVALIER, Michel BELLIER, Colette SEYEUX, Thomas JEANNEAU, Jean-Pierre GUAIS, Yoann PIERROT, Isabelle SAUVE, Franck FOURNIER, Anthony FOURNIER, Priscilla FERRAND, Jean-Paul DOUDET, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Excusées : Emilie BEGUIN, Sandrine HAMON, Emmanuelle CLAIRET

Monsieur Franck FOURNIER a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Assistait en outre : Cosette COLLINEAU

Les comptes rendus des séances des 28 février 2019, 21 mars 2019 et 28 mars 2019, sont ADOPTES à l'UNANIMITE.

2019042 – ADDITIF – LOTISSEMENT LE PETIT PONT – Cession parcelle n° 15 à M. TISSERAND Kévin et Mme GOURDIN Jessica.

Présentation : Laurent LEFEVRE

Monsieur TISSERAND Kévin et Madame GOURDIN Jessica se sont portés acquéreurs du lot n° 15 d'une superficie de 525 m² viabilisés jusqu'à la limite de propriété.

La vente de la dite parcelle sera effective moyennant le prix, TVA sur marge incluse, de 46,80 € TTC le m² fixé par délibération du 11 octobre 2012, soit 39,44 € HT le m², frais de notaire en sus, conformément au tableau ci-joint.

Le prix total à régler est de 20 706,00 € HT soit 24 570,00 € TTC, frais de notaire en sus, paiement comptant à la signature de l'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle n° 15 à Monsieur TISSERAND Kévin et Madame GOURDIN Jessica ;
- **PRECISE** que ce lot portera l'adresse suivante : 6 rue du Pont d'Avignon ;
- **CHARGE** Maître Bruno GILET, Notaire à Quelaines Saint-Gault, d'établir l'acte de vente et
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à la présente décision.

2019043 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 du CGCT

Présentation : Laurent LEFEVRE

Déclarations d'intention d'aliéner :

2019-014 - Section J453 – 8 impasse de l'Hyère – La commune n'exerce pas son droit de préemption.

2019-015 – Section AC 445 – 4 rue des Lilas – La commune n'exerce pas son droit de préemption.

2019-016 – Section J 277 (partie) – 26 rue du Pont Neuf – La commune n'exerce pas son droit de préemption.

2019044 – ATELIERS COMMUNAUX – Attribution des marchés de travaux

Présentation : Hugues GENDRY

Par délibération n° 2019016 du 28 février 2019, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la consultation d'entreprises pour la réhabilitation d'une partie des vestiaires municipaux et la construction d'un hangar.

L'avis d'appel public à concurrence a été envoyé aux journaux légaux le 4 mars 2019 et publié le 7 mars 2019. Le dossier de consultation a été mis sur la plateforme de dématérialisation de la collectivité. La remise des offres était fixée au 5 avril 2019 à 12 h. Le mode de consultation est la procédure adaptée, en application du code des marchés publics.

Après ouverture des plis et après vérification de l'ensemble des candidatures et offres remises, l'analyse des offres est effectuée selon les critères fixés dans le règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique : 40 %
- Valeur prix : 50 %
- Valeur délai : 10 %

Au regard du rapport d'analyse des offres, il vous est proposé de retenir les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant total € HT
Lot 1 – VRD Maçonnerie	MJCD	33 502,80 €
Lot 2 – Charpente bois	LUTELLIER	4 722,20 €
Lot 3 – Couverture/Bardage acier	TRAVERS LUTELLIER	6 856,98 €
Lot 4 – Menuiseries extérieures aluminium	LANCELIN	3 715,00 €
Lot 5 – Portes sectionnelles	DEFI MAINE ANJOU	5 157,00 €
Lot 6 – Menuiseries intérieures bois	MONNIER	2 437,36 €
Lot 7 – Plâtrerie/Faux plafonds	ARCOPLAC	7 593,93 €
Lot 8 – Plomberie/VMC	LECOULES	9 496,41 €
Lot 9 – Electricité/Chauffage	LECOULES	9 742,51 €
Lot 10 – Carrelage/Faïence	PERAIS	4 593,67 €
Lot 11 – Peinture / Revêtements muraux	GERAULT	2 144,32 €

Soit un total de 89 962,18 € hors taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **RETIENT** les propositions ci-dessus et **ATTRIBUE** ainsi les marchés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants ainsi que toutes pièces afférentes à la présente décision.

Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

2019045 – REFECTION DE DEUX COURTS DE TENNIS – Autorisation de signer les marchés de travaux
Présentation : Franck GAUTEUR

Afin de pouvoir les échéances nécessaires aux travaux et au temps de séchage desdits travaux, il est nécessaire de signer les commandes début mai 2019. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants et toutes pièces y afférentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE à l'UNANIMITE**. Monsieur le Maire rendra compte du rapport d'analyses des offres lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

- Arrivée d'Emmanuelle CLAIRET -

2019046 – FINANCES – Décision modificative n°1 (budget principal)
Présentation : Marie-Françoise BOURGEOIS

Afin de procéder aux écritures budgétaires en attente, il convient de modifier certains crédits, ainsi qu'il suit :

SECTION INVESTISSEMENT					
①	Achat d'un défibrillateur	Prévu BP	Engagé	DM	Nouveau total
<i>Dépenses</i>					
1901 - 2188	Achat	1500,00	2841,60	1341,60	2841,60
1901 - 2183	Mobilier	150,00	0,00	-41,60	108,40
		1650,00		1300,00	2950,00
<i>Recettes</i>					
1901 - 1318	Aide financière crédit mutuel	0	0	1000,00	1000,00
19012 - 1318	Aide financière Groupama	0		300,00	300,00
				1300	1300,00

②	Cession ensemble bâti à la com'com (Grange du Buat)				
SECTION FONCTIONNEMENT					
<i>Dépenses</i>					
022	Dépenses imprévues	18004,58	0	1	18005,58
<i>Recettes</i>					
7788	Cession à l'euro symbolique	0	0	1	1

Sortie de l'actif de ce bâti pour une valeur estimée à 67 005,95
€

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses					
041-2041512	Transfert actif à la com'com'	0		67005,95	67005,95
Recettes					
041-2113	Sortie actif de la commune	0		1148,17	1148,17
041-21318	Sortie actif de la commune	0		7054,8	7054,8
041-2132	Sortie actif de la commune	0		18284,9	18284,9
041-2135	Sortie actif de la commune	0		2452,8	2452,8
041-2151	Sortie actif de la commune	0		38065,28	38065,28
				67005,95	67005,95

③ **Prise en compte du jugement de débet de M. Mathé**

SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses					
6718	Comptabilisation du laissé à charge	0		529,46	529,46
022	Dépenses imprévues	18005,58	0	330,00	18335,58
				859,46	
Recettes					
7718	Remise gracieuse (Délibération du 23.11.18)	0		859,46	859,46

④ **Solde voirie 2017 à payer**

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses					
1701-2152	Solde marché	0	124,27	124,27	124,27
				124,27	
Recettes					
021	Virement de la section fonctionnement	0	0	124,27	
				124,27	

SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses					
022	Dépenses imprévues	18335,58		-124,27	18211,31
023	Virement à la section investissement	0		124,27	124,27
				0	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, ADOPTE les modifications au budget telles qu'indiquées ci-dessus, et **AUTORISE Monsieur** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

❖ SUBVENTION A VERSER à l'OGEC POUR L'ANNEE 2019 – COUT ELEVE DU PUBLIC

Calcul de la subvention 2019 versée par Quelaines Saint-Gault à l'OGEC de Ste Marie :

Dépenses de fonctionnement école publique : 132 056,90 €

Nombre d'élèves école publique au 01/01/2019 : 205

Coût d'un élève de l'école publique : 644, 18 €

Nombre d'élèves à l'école Ste Marie au 01/01/2019 : 105

Montant total de la subvention à verser à l'OGEC pour 2019 :

$644,18 \times 105 = 67\,638,90$ € répartis sur 11 mois de paiement

Crédits sorties pédagogiques : $33 \text{ €/élèves} \times 105 \text{ élèves} = 3\,465$ €

Total acompte mensuel sur 11 mois à verser à l'OGEC = **71 103,90 /11 = 6 463,99 €**

Reliquat OGEC 2018 : 303,76 €

Sur proposition de commission, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **FIXE** la subvention 2019 à verser à l'OGEC de Ste Marie, à 67 638,90 € € **et** attribue 33 € par élève pour les sorties pédagogiques ; la subvention est versée sur 11 mois ;
- **ARRETE** à 713,92 € le coût d'un élève du public, pour versement de la participation des communes extérieures.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de signer toutes pièces relatives aux présentes décisions.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2019.

2019047 – GESTION DE L'ESPACE

Présentation : Hugues GENDRY

a) Acquisition terrain consorts Laigneau

Par délibération n° 2019005a) du 17 janvier 2019, le conseil municipal a DECIDE d'acquérir une partie de la parcelle appartenant aux consorts Laigneau a fait connaître cadastrée Section J n°277, lieudit « Le Pont neuf. Un petit chemin pédestre était mis à disposition de la commune pour faire la jonction du lotissement du Pont Neuf à la route d'Origné « face à la station d'épuration ». Les consorts Laigneau proposent à la commune céder 2a 52 ca à la commune de Quelaines Saint-Gault pour l'euro symbolique. Les frais de notaire et de géomètre resteraient à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **DESIGNE** Maître GILET, notaire à Quelaines Saint-Gault, pour établir l'acte d'achat correspondant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette acquisition.

b) Demande d'achat de terrain par des particuliers dans le cadre d'une acquisition immobilière

Lors de la dernière séance du conseil municipal, a été évoquée la demande de particuliers pour l'achat d'une parcelle de terrain communal, dans le cadre d'une acquisition immobilière.

Invités à se rendre sur site avant de prendre une décision d'ordre général, les membres de l'assemblée délibérante échangent sur l'orientation générale du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision, la densification des zones urbaines, l'identification des dents creuses, l'optimisation des parcelles, etc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **LA MAJORITE**, REFUSE de vendre la parcelle de terrain concernée et CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de formuler la réponse, qui est aussi une décision de principe pour de telles demandes.

Abstentions : 2

2019048 – PERSONNEL COMMUNAL – Création d'un poste aux services techniques

Présentation : Laurent LEFEVRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Aux services techniques, un agent à mi-temps à pris sa retraite le 1^{er} décembre dernier et n'a pas été remplacé à ce jour. Les surfaces à entretenir (espaces verts, bâtiments ...) conjuguées avec les obligations réglementaires croissantes (zéro phytosanitaire, sécurité ...) conduisent à proposer le recrutement d'un nouvel agent technique à temps complet (1 607 h annualisées) qui aurait un temps de coordination des services techniques et un temps de travail opérationnel, avec effet au 1^{er} septembre 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

- **DECIDE** de créer, à compter du 1^{er} septembre 2019, un emploi permanent à temps complet (1 607 h annualisées). Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques et/ou agents de maîtrise ;
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois pour y intégrer ce nouvel emploi ;

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire de la fonction publique dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 précitée.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2019.

2019049 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

2019049a) SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE (4 avril 2019)

Présentation : Franck GAUTEUR

- Composition et validation des sous-commissions

Comme évoqué lors de la réunion d'installation de la commission le 26 février dernier, des sous-commissions de travail ont été instaurées selon la sensibilité de chacun et sont composées ainsi :

	Franck G.	Sandrine H.	Isabelle S.	Hugues G.	Michel B.	Thomas J.	Anthony F.	Jean-Paul D.	Yoann P.	Franck F.
Finalisation travaux foot	✓				✓		✓			
Dossier pétanque	✓				✓			✓		✓
Dossier tennis	✓				✓	✓			✓	
Projet WC public/PMR	✓				✓		✓	✓		✓
Salle des Fêtes	✓				✓	✓			✓	
Projet accès/badges bâtiments publics...	✓	✓				✓			✓	✓
Eglises (éclairage, portes)	✓	✓		✓		✓	✓			✓
Cimetière (règlement, point d'eau...)	✓	✓	✓							

- Etat des lieux des dossiers en cours lors de la dernière commission

- **Football**

- **Vestiaires**

- Pression douches (Georges et Foucher) : Ok
- Installations pare-douches (Veillé) : Ok

- **Basket**

- **Divers travaux** : paniers : révisions... Ok

- **Tennis**

- **Travaux de peinture club-house** : Différés (manque de bénévoles pour encadrement jeunes argent poche, vacances d'avril)

- **Danse**

- **Réhabilitation de deux anciens vestiaires foot** : Ok
- **Réaménagement salle de danse** : Ok

- Programmes 2019 (lancement, calendrier)

- **Football**

* Grillage Terrain B (Filet pare-ballon / Propriété Hémerly)

Budget validé : 2 800 €

Entreprise retenue : NERUAL (2 748 € TTC)
Démarrage des travaux : 1 mois (semaine 18)

* *Haie + Grillage (Terrain Honneur – Maison des Loisirs)*

Budget validé : 5 000 €

Entreprise retenue : NERUAL (4 692 € TTC)

Démarrage des travaux : Début Juin (lundi 3 et mardi 4 juin)

En amont : Abattage de la haie réalisé par l'ESQ (Dernier WE de Mai 2019, samedi 1^{er} juin).

○ **Danse (travaux de peinture)**

Peinture mur + plafonds

Budget validé : 2 500 €

Choix de l'entreprise : Elle'M Peinture (2 351,95 € TTC)

Calendrier : Été 2019 (juillet)

○ **Pétanque**

- *Extension bâtiment*

Budget validé : 27 500 €

Rappel : Travaux réalisés par l'association (sous la responsabilité de M. Patrick Cartier).

Partie électricité, tout comme la préparation du terrain (maçonnerie) : A la charge de la commune.

Permis de construire + Maitrise d'œuvre (Bleu d'Archi – P. Malbois) * 1 000€

Extension assurances (Vu Mme Collineau/L. Lefèvre et Les Amis de la Pétanque)

A faire : Faire des devis supplémentaires (1 ou 2) pour électricité et maçonnerie.

Calendrier : Après l'été (Septembre)

- *Réfection terrain et bastaings*

Budget validé : 2 500 €

Choix de l'entreprise bastaings : Point P (1 113,16 € HT)

Réfection du terrain (par agents) : 985,50 € HT (hors temps agents)

Calendrier : Dès que possible – Mai/Juin 2019 (A caler avec les Amis de la Pétanque et agents techniques)

○ **Tennis**

Réfection courts de tennis extérieurs (béton poreux)

Budget validé : 70 000 €

Délibération CM lancement consultation AO : Jeudi 28/04

Rédaction Décision CM envoi préfecture : 29/04

Rédaction Dossier Consultations des Entreprises (deux lots): 1^{er} avril

↳ Choix des critères (FG/MB/CC) :

Candidatures :

1- *Capacités-Compétences* : 60% (QualiSport 40%, Plan Qualité Tennis 60%)

2- *Références* : 40%

Offres :

1 - *Prix (précision du devis...)* : 35%

2 - *Valeur technique (méthodologie, motivation/adéquation projet, planification, modes opératoires de réalisation des travaux, carnets de matériel et moyens humains mis en œuvre sur le chantier, gestion de déchets, hygiène et sécurité du personnel et des usagers...)* : 50%

3 - *Délai (programmation précise...)* : 15%

Envoi plate-forme dématérialisation (groupe ada.com) : 3 avril

Date limite de réception des offres : 26 avril 2019 à 12h

Analyse et négociation

Attribution des marchés : CM du 16 mai 2019

Délibération du CM préfecture : 17 mai 2019

L-R A/R candidatures non-retenues : 20 mai 2019

Délai stand still (délai attente de recours – 10 j) : 2 juin 2019

Dépôt des marchés en préfecture : 3 juin 2019

Notification marché L-R A/R : 5 juin 2019

Début des travaux : 11 juin 2019 (délai de travaux : 6 semaines)

A noter que le projet de développement du TC Quelaines Saint-Gault (pour la demande d'aide fédérale) a été envoyé à la Ligue de Tennis des Pays de la Loire le 6 avril par le TC Quelaines (copie en Mairie).

○ **WC public – Aire de jeux/Pétanque**

Mise aux normes PMR et optimisation de l'espace (WC H + F)

Budget validé : 20 000 €

Un seul devis actuellement par corps de métier.

A faire : plan à revoir (FF, JPD), faire des devis supplémentaires (1 ou 2) pour électricité, maçonnerie, carrelage, portes.

Calendrier : A définir

○ **Accessibilité-Badges – Bâtiments/Equipements publics**

Fermetures électroniques autonomes des accès des équipements

Budget validé : 10 000 €

A faire : Choix de l'entreprise (base des deux devis LTM/Roimier-Tesnière). Prévoir de nouveaux rendez-vous avec LTM et Roimier-Tesnière. (2 mai 2019)

Priorisation des bâtiments : Cimetière. Tennis ? Le conseil municipal retient UN bâtiment public, en fonction de l'inscription budgétaire.

Calendrier : A définir (Attention timing pour règlement intérieur cimetière)

○ **Salle des Fêtes**

Remplacement des principales portes de la salle des Fêtes : Cuisine, porte principale côté parking + porte centrale Boulevard du Stade.

Budget validé : 15 000 €

A faire : Peaufiner les devis (*condamnation des portes extérieures. Bd Stade*).

Calendrier : Juillet 2019 ?

○ **Eglise**

- *Remplacement des « principales » portes*

Budget validé : 15 000 €

Un seul devis a été fait actuellement (Menuiserie Foulon) – En attente deuxième devis

Choix des éléments à remplacer : Porte parvis + porte rue Saint-Gervais

A faire : Faire au moins un devis supplémentaire (en cours).

Calendrier : Se mettre en lien avec la paroisse (Père Foucher...) pour présenter le projet.

- *Eclairage*

Budget validé : 10 000 €

Un seul devis actuellement (Distrilec Laval)

A faire / A travailler : Revoir le devis établi par PC. Faire au moins un devis supplémentaire.

Calendrier : A définir. Se mettre en lien avec la paroisse (Père Foucher...)

- **Aire de jeux**

Abattage haie HS => Grillage

Budget validé : 4 800 €

Un seul devis actuellement (Nerual)

A faire : Faire des devis supplémentaires (2). Contact pris avec des entreprises quelainaises.

Calendrier : Eté

- **Questions diverses – Infos**

➤ **Défibrillateur** (Salle des Sports / Terrain de Foot) : Contact avec Schiller France.

Budget validé : 1 500 €

➤ **Pêche** : ponton PMR (En cours), travaux d'égavage (A planifier), besoins (tables supplémentaires)

➤ **Cimetière** : Point d'eau supplémentaire (réflexion à mener, devis VEOLIA en attente), règlement intérieur (à finaliser quant au contenu).

➤ **Maison de la Paroisse** : Pb étanchéité (fenêtre HS, deux devis en cours).

➤ **Parquet salle des Fêtes** : Retour des résultats des analyses en cours. Coût 259 € TTC. Conclusion non significative si ce n'est une concentration en matières plus importante dans l'échantillon « souillé » provenant très vraisemblablement d'apport extérieur, sans que celui-ci puisse être identifié avec précision (Talc ?). Affiche apposée à la Salle des Fêtes pour rappeler l'interdiction de ramener des produits extérieurs.

➤ **Accès pompiers (VASV) vestiaires foot** : A revoir (commission de sécurité ?).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE, VALIDE** les propositions de la commission et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les devis et tous documents y afférents.

- Arrivée de Sandrine Hamon -

2019049b) RESIDENCE AUTONOMIE (10 avril 2019)

Présentation : Hugues GENDRY

Travaux cuisine centrale / Résidence Autonomie :

Présentation du Plan à la commission :

- Déplacer le placard du bureau de la Directrice

- Supprimer le placard dans le bureau animation et reprendre l'ancien placard existant du bureau de la Directrice

- Supprimer les placards dans la salle à manger pour fabrication en interne

Centrale Incendie :

2 devis :

- ✓ **Société VDM** pour un coût total de 40 933,73 TTC qui comprend le remplacement de l'ancienne centrale 33 456,47 TTC, la destruction des anciens détecteurs 4 636,42 TTC et la fourniture du matériel pour l'extension 2 840,84 TTC (ce prix ne comprend ni la pose ni le câblage)
- ✓ **Société Eiffage** pour un coût total de 38 947,80 TTC qui comprend le remplacement de l'ancienne centrale 26 266,86 TTC, l'option de diffuseur sonore, sélectif et lumineux 2 965,86 TTC, la réalisation des nouveaux plans SSI et plan de Zone 2 035,70 TTC et la réalisation des travaux d'extension 7 679,38 TTC.

La commission propose de retenir l'offre de la Société EIFFAGE mieux-disante et plus d'options de réalisées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, RETIENT** la proposition de la commission et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les devis correspondants ainsi que toutes pièces afférentes à la présente décision.

Questions Diverses :

Le repas des familles est fixé au dimanche 6 octobre 2019. L'animation sera assurée par : JC 19 pour un coût de 300 €.

RESIDENCE AUTONOMIE / CUISINE CENTRALE – Marchés de Contrôle Technique, Santé Protection Sécurité, Sondages de sols

Afin de pouvoir préparer le dossier de consultation « travaux », il est nécessaire de solliciter un contrôleur technique, un organisme de Santé Protection Sécurité et d'effectuer des sondages de sols. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants et toutes pièces y afférentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ à L'UNANIMITE**. Monsieur le Maire rendra compte du rapport d'analyses des offres lors de la prochaine séance du conseil municipal.

2019049c) ENFANCE JEUNESSE (23 avril 2019)

Présentation : Christine DE FARCY DE PONTFARCY

- **Travaux maison des loisirs**

La rénovation des murs de deux salles (salle Alain Gerbault et salle d'accueil) sont prévues pour 2019. Deux devis ont été réalisés :

L'un date de 2017, réalisé par l'entreprise Bourgeolay. Cette entreprise n'est pas en mesure de réaliser ces travaux en août 2019. Le devis avec pose de toile de verre sur l'ensemble des murs s'élevait à 4 930 € TTC

L'autre date de avril 2019, réalisé par Elle M' peinture s'élève à **3 602,81 € TTC** (la pose de toile de verre sera appliquée sur les murs les plus abîmés). Le chantier pourrait être réalisé en août lors de la fermeture du centre.

La commission propose de valider l'entreprise Elle M' peinture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, RETIENT** la proposition de la commission et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les devis correspondants ainsi que toutes pièces afférentes à la présente décision.

- **Travaux de clôture au restaurant scolaire**

Deux entreprises ont été contactées pour remplacer la clôture en bois les 2 entreprises proposent de mettre une lisse ronde avec des poteaux d'une section plus importante que l'actuelle (12x12) scellés dans le béton.

- ✓ Alex paysage : 1 986 € TTC
- ✓ JF Rolland paysage : 3 380 € TTC

La commission propose de retenir l'entreprise **Alex paysage**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, RETIENT** la proposition de la commission et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les devis correspondants ainsi que toutes pièces afférentes à la présente décision.

- Travaux école élémentaire M.C.

Les entreprises Atout carreaux pour les sols et Bourgeolay pour la peinture avaient travaillé en 2018 pour la rénovation de 2 classes. Les prix sont restés identiques et nous proposons de continuer la rénovation de l'école avec ces deux entreprises.

Rénovation des 2 classes de CM (pose d'un carrelage et rénovation des murs avec pose de toile de verre + peinture)

Entreprise atout carreaux pour 9319,93 € TTC

Entreprise Bourgeolay pour 3604,22 € TTC

L'entreprise Distrilec pour les radiateurs (posés en interne) pour 2323,73 €TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, RETIENT** la proposition de la commission et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les devis correspondants ainsi que toutes pièces afférentes à la présente décision.

Rénovation des sanitaires (pose de faïence en sous bassement et peinture sur toile de verre en partie haute)

Entreprise Atout carreaux : 3 853,30 € TTC

Entreprise Bourgeolay : 4 526,08 € TTC

Il avait été évoqué l'ouverture des portes qui ne seraient plus conformes aux niveaux des toilettes car ouvrant à l'intérieur. La réglementation stipule qu'il n'y a pas d'obligation si moins de 50 enfants se trouvent aux toilettes en même temps.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, RETIENT** la proposition de la commission et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les devis correspondants ainsi que toutes pièces afférentes à la présente décision.

Informatique école élémentaire M.C.

Nous attendons toujours la convention signée pour l'accord de la subvention ENR. Un courrier de la sous-préfecture nous laisse espérer un retour positif sous peu. Les entreprises ont déjà été sollicitées plusieurs fois, ce dossier est en cours depuis plus de 2 ans. Afin d'anticiper ces travaux et pouvoir les mettre en œuvre cet été, nous souhaitons retenir l'entreprise avec qui nous allons poursuivre le dossier (il reste des points à affiner notamment le choix des vidéo i) Des variations de prix sont encore possible. Nous proposons le comparatif suivant pour faire le choix de l'entreprise :

Electricité + câblage informatique école élém. M.C.	Poirier QSG	Gendreau Simplé	Alt informatique + Prestataire de service élec
			Devis peu précis - très difficile de comparer -
total	6 386,60 HT	11441,80 HT	5 277 HT
Baie 24 ports/ 3 rj 45 par classe/6 PC par classe			
Informatique	Logicia	Electro Système	
total	4 828 HT	5 219,80 HT	4 830 HT
Vidéo i + ordinateur (classe 1)	2 729 HT	2 809,40 HT	2 665 HT
Vidéo i (classe 2)	20 99 HT	2 410,40 HT	2 165 HT
TOTAL TTC	13 457,52 TTC	19 993,92 TTC	12 128,40 TTC

La commission propose de retenir les entreprise Poirier et Logicia.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, ADOPTE** la proposition de la commission et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les devis correspondants ainsi que toutes pièces afférentes à la présente décision.

- CME

L'inauguration des boîtes à livres est prévue le **10 mai à 16 h 45**.

Le lancement de l'opération « nettoie ton école » est **prévu jeudi 25 avril à 14 h 15** à l'école M.C. avec l'intervention de Lisenn Minguant.

Les enfants du CME auront la charge de distribuer les bleuets à la **commémoration** (pas de sollicitation pécuniaire).

- Questions diverses

L'enquête périscolaire est sur le point d'être envoyée.

2019049d) CULTURE – COMMUNICATION (18 avril 2019)

Présentation : Marie-Françoise BOURGEOIS

Fête de la musique :

La fête de la musique se déroulera sur le parking de la salle des fêtes (trop de souci technique dans le centre bourg). Résoudre pour les années à venir le problème électrique.

En guise de podium, on repartirait sur les plateaux, à sécuriser et à aménager (moquette, lumière ...)

→ A voir avec Julien

Sandrine, Emilie et Jean-Paul s'occupent des affiches, flyers à distribuer dans les écoles.

Information :

Lors de la dernière assemblée plénière de la Communauté de Communes, une application nous a été présentée : « **INTRAMUROS** ».

C'est une application que tout le monde peut télécharger gratuitement. Elle permet de découvrir les actualités et événements des communes du territoire et même au-delà, qui sont abonnées. Le cout d'un abonnement -pour Quelaines- serait de 35 euros par mois (selon le nombre d'habitants), dégressif suivant le nombre de communes abonnées. Pour l'instant, 4 communes du territoire sont abonnées (Ballots, Saint-Aignan sur Roë, Méral, La Selle Craonnaise).

Chacun est invité à réfléchir sur l'intérêt de cette application.

2019050 – COMPTE RENDU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 mars 2019

Présentation : Laurent LEFEVRE

Le compte-rendu synthétique a été transmis à chaque membre du conseil municipal le 6 avril 2019 qui a pu en prendre connaissance.

Lors de cette séance, il s'agissait notamment de décisions financières : vote des taux d'imposition, budgets ...

Les modalités de financement de la compétence eaux pluviales ont été arrêtées : mise en place de fonds de concours versés par les communes à la communauté de communes (répartition 50/50) pour financer les travaux de renouvellement des réseaux existants (investissements) d'eaux pluviales

Compte tenu du transfert de la compétence (Assainissement et Eau pluviale) à la communauté de communes du Pays de Craon :

- Les marchés AEP/EU sont signés par la CCPC, sous maîtrise d'ouvrage CCPC
- Les communes ne doivent pas réaliser les travaux puis demander le remboursement à la CCPC car la commune n'a plus compétence pour ces travaux,
- Tout marché, avenant et devis « non signés » par la CCPC ne pourra faire l'objet d'une prise en charge par cette dernière.

2019051 – QUESTIONS DIVERSES

Présentation : Laurent LEFEVRE

2019051a) – Dotation Globale de Fonctionnement

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) a été connu quelques jours après le vote du budget primitif : 57 653 € de plus que budgété. Il vous est proposé d'engager des travaux d'investissement parmi ceux qui ont été reportés lors du vote du budget 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE** :

- **DECIDE** de faire les travaux de rénovation de la cour de l'école élémentaire, en anticipant sur les besoins éventuels en fourreaux pour électrification du portail de l'école et en fourreaux pour la fibre optique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les devis correspondants et toutes pièces afférentes à la présente décision.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2019.

2019051b) – DATES à retenir

- Commémoration du 8 mai 1945, le 5 mai 2019.
- Défi des 37, le 23 mai 2019
- Permanences pour les élections européennes du 26 mai 2019
- Inauguration du parc éolien : 3 juillet 2019

2019051c) STETTEN-ERISRIED

La semaine dernière, 9 personnes de Quelaines Saint-Gault se sont rendues à Stetten-Erisried, à l'occasion du décès de Richard Linzing, Maire de notre commune jumelle. La participation financière aux frais de déplacement pourrait être répartie ainsi qu'il suit : 1/3 à la charge des participants, 1/3 à la charge de la commune, 1/3 à la charge du comité de jumelage. Ainsi, la location du véhicule auprès du garage Aubry pourrait être prise en charge par la commune (500 € au lieu de 600 €, M. Aubry faisant un geste commercial. Qu'il en soit ici remercié).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** cette proposition à **l'UNANIMITE**.

2019051d) GESTION DU PANNEAU LUMINEUX

Les informations à apposer sur le panneau lumineux concerneront les services de la mairie, les associations de Quelaines Saint-Gault pour des animations sur la commune et hors commune, pour ce qui est ponctuel, exceptionnel et/ou important.

Afin de relayer -ou pas- les informations via les réseaux sociaux, c'est Franck Gauteur qui est l'adjoint référent sur ce dossier.

2019051e) DES QUELAINAIS A L'HONNEUR

2019051f) TABLEAU des permanences pour les élections européennes le 26 mai 2019.

Il n'y a plus de questions diverses, la séance est levée à 23 h 40.

Prochaine réunion du conseil municipal : 16 mai 2019